



LANCEMENT D'UNE AUGMENTATION DE CAPITAL AVEC MAINTIEN DU DPS POUR UN MONTANT D'ENVIRON 2,5 M€ AU PRIX DE 1,050 € PAR ACTION

Souscription du 27 au 31 mai 2019 (inclus)
10 DPS donnant droit de souscrire à 3 actions nouvelles
(Offre ne donnant pas lieu à un prospectus soumis au visa de l'AMF)

Bollène, le 17 mai 2019 - 07 :00 (CET)

Egide (ISIN : FR0000072373 ; Mnémo : GID), groupe d'envergure internationale, spécialisé dans la fabrication de boîtiers hermétiques et les solutions de dissipation thermique pour composants électroniques sensibles, annonce le lancement d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription d'un montant d'environ 2,5 M€ pouvant être porté à 2,9 M€ en cas d'exercice intégral de la clause d'extension.

La présente augmentation de capital a pour objectif principal de fournir les financements supplémentaires nécessaires à l'amélioration de l'efficacité opérationnelle d'Egide France.

Cela comprend des investissements en équipements industriels devant permettre une meilleure utilisation et une amélioration des performances des équipes en France, tout en renforçant la capacité d'Egide SA à faire croître ses revenus au-delà de son seuil de rentabilité, l'accent étant mis sur les marchés prioritaires des produits radiofréquences / hyperfréquences utilisés dans les applications aérospatiales et de défense.

James F. Collins, Président-Directeur Général d'Egide, déclare : « *Cet apport de capital doit permettre au Groupe Egide de poursuivre une amélioration durable de sa rentabilité financière. Ces investissements serviront à améliorer l'efficacité de nos activités en France, assurant ainsi la croissance pour les années à venir, alors que nous constatons par ailleurs une croissance continue de l'activité sur nos sites américains.* »

Egide a reçu des intentions de souscription pour un montant maximum de 2,0 M€, soit 1 904 761 actions, représentant 80% du montant brut de l'émission à ce jour.

FACTEURS DE RISQUES

Les principaux facteurs de risques liés à l'émission figurent ci-après :

- le marché des droits préférentiels de souscription pourrait n'offrir qu'une liquidité limitée et être sujet à une grande volatilité ;
- les actionnaires qui n'exerceraient pas leurs droits préférentiels de souscription verraient leur participation dans le capital de la Société diluée ;
- le prix de marché des actions de la Société pourrait fluctuer et baisser en-dessous du prix de souscription des actions émises sur exercice des droits préférentiels de souscription ;
- la volatilité et la liquidité des actions de la Société pourraient fluctuer significativement ;
- en cas de baisse du prix du marché des actions de la Société, les droits préférentiels de souscription pourraient perdre de leur valeur.

Les investisseurs sont invités à prendre en considération les facteurs de risques décrits dans le Rapport Financier Annuel 2018 (disponible sur le site internet de la Société : www.egide-group.com).

MODALITES DE L'OPERATION

Capital social avant l'opération : Le capital social d'Egide est composé de 7 900 366 actions, intégralement souscrites et libérées, d'une valeur nominale de deux euros (2,00 €) chacune, admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris.

Nature de l'opération : La levée de fonds proposée par la société Egide porte sur une augmentation de capital par émission d'actions ordinaires avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS).

Montant maximum de l'augmentation de capital : Le montant brut total de l'émission s'élève à 2 488 614,45 € correspondant au produit du nombre d'actions nouvelles émises, soit 2 370 109 actions nouvelles, multiplié par le prix de souscription d'une action nouvelle (1,050 €). En cas d'exercice intégral de la clause d'extension, le montant brut serait égal à 2 861 906,25 € correspondant à 2 725 625 actions nouvelles.

Le montant nominal total de l'émission s'élève à 4 740 218,00 €, correspondant au produit du nombre d'actions nouvelles émises, soit 2 370 109 actions nouvelles, multiplié par la valeur nominale d'une action ordinaire Egide (2,000 €). En cas d'exercice intégral de la clause d'extension, le montant nominal total serait égal à 5 451 250,00 € correspondant à 2 725 625 actions nouvelles.

Nombre maximum d'actions nouvelles : 2 370 109 actions nouvelles ordinaires de 2,00 € de valeur nominale chacune (pouvant être porté à 2 725 625 actions nouvelles en cas d'exercice intégral de la clause d'extension). 10 DPS permettront de souscrire 3 actions nouvelles. Les actions nouvelles porteront jouissance courante et seront admises sur le marché réglementé d'Euronext à Paris dès leur émission prévue le 7 juin 2019 sur la même ligne de cotation que les actions existantes de la Société (code ISIN FR0000072373).

Prix de souscription : le prix d'émission des actions nouvelles est de 1,050 € par action, soit une décote faciale de -8,3% par rapport au cours de clôture de l'action Egide le 8 mai 2019 (1,145 €) et une décote de -6,5% par rapport à la valeur théorique de l'action Egide ex-droit (1,12 €).

Le prix de souscription des actions nouvelles étant inférieur à leur valeur nominale (2,000 €), la libération des actions nouvelles sera effectuée pour partie en numéraire (à hauteur de 1,050 € par action) et pour l'autre partie par incorporation d'un montant prélevé sur le poste « primes d'émission » (à hauteur de 0,950 € par action), soit une

libération en numéraire d'un montant total (hors clause d'extension) de 2 488 614,45 € et une libération par incorporation d'un montant total de 2 251 603,55 €.

Période de souscription : la période de souscription des actions nouvelles sera ouverte du 27 mai au 31 mai 2019 (inclus).

Droit préférentiel de souscription : La souscription des actions nouvelles sera réservée, par préférence :

- aux titulaires d'actions existantes enregistrées comptablement sur leur compte titres à l'issue de la journée comptable du 22 mai 2019, qui se verront attribuer des droits préférentiels de souscription le 23 mai 2019, à raison d'un droit préférentiel de souscription par action existante de la Société ; et
- aux cessionnaires des droits préférentiels de souscription.

Les titulaires de droits préférentiels de souscription pourront souscrire, du 27 mai 2019 jusqu'à la clôture de la période de souscription, soit jusqu'au 31 mai 2019 inclus, par exercice de leurs droits préférentiels de souscription :

- à titre irréductible, à raison de 3 actions nouvelles pour 10 actions existantes possédées. 10 droits préférentiels de souscription permettront en effet de souscrire 3 actions nouvelles au prix de 1,050 € euros par action ; et
- à titre réductible le nombre d'actions nouvelles qu'ils désireraient en sus de celui leur revenant du chef de l'exercice de leurs droits à titre irréductible, étant précisé que seules les actions nouvelles éventuellement non absorbées par les souscriptions à titre irréductible seront réparties entre les souscripteurs à titre réductible, dans la limite de leurs demandes et au prorata du nombre d'actions existantes dont les droits auront été utilisés à l'appui de leurs souscriptions à titre irréductible, sans qu'il puisse en résulter une attribution de fraction d'action nouvelle.

Valeur théorique du droit préférentiel de souscription : 0,022 € (sur la base du cours de clôture de l'action le 8 mai 2019, soit 1,145 €). Le prix d'émission des actions nouvelles fait apparaître une décote de -6,5% par rapport à la valeur théorique de l'action Egide ex-droit.

Ces valeurs ne préjugent ni de la valeur du droit préférentiel de souscription pendant la période de négociation des droits préférentiels de souscription ni de la valeur de l'action Egide ex-droit, ni des décotes, telles qu'elles seront constatées sur le marché.

Cadre juridique de l'opération : Dûment autorisé par le conseil d'administration du 9 mai 2019 et faisant usage de la délégation conférée aux termes de la 10ème résolution adoptée par l'assemblée générale mixte des actionnaires du 16 juin 2017, le Directeur général d'Egide a décidé de procéder à une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription dont les modalités sont détaillées dans le présent communiqué, ainsi que dans un avis aux actionnaires qui paraîtra le 17 mai 2019 au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO).

Intentions de souscription : VATEL CAPITAL actionnaire à hauteur de 0,79% du capital de Egide a fait part de son intention de souscrire à titre irréductible et réductible à la présente émission. Dans ce cadre, VATEL CAPITAL s'est engagé à :

- Souscrire à titre irréductible par exercice de droits préférentiels de souscription un total de 18 636 actions nouvelles, représentant une souscription d'un montant total de 19 567,80 € ;
- Souscrire à titre réductible un total de 1 886 125 actions nouvelles, représentant une souscription supplémentaire d'un montant total de 1 980 431,25 €.

VATEL CAPITAL a ainsi donné son intention de souscrire à un maximum de 1 904 761 actions nouvelles soit 1 999 999,05 € représentant 80,4% du montant brut de l'émission totale.

Dans l'hypothèse, d'une souscription à 100% de l'émission intégrant un taux de service de 100% des engagements de souscription, la participation de Vatel Capital serait de 19% du capital de la Société post opération.

Limitation de l'augmentation de capital. - En application de l'article L.225-134 du Code de commerce, l'augmentation de capital pourra être limitée au montant des souscriptions recueillies à condition que celles-ci atteignent 75 % au moins du montant fixé initialement.

INCIDENCE DE L'EMISSION SUR LES CAPITAUX PROPRES PAR ACTION

A titre indicatif, l'incidence de l'augmentation de capital sur la quote-part des capitaux propres consolidés par action (calculs effectués sur la base des capitaux propres consolidés au 31 décembre 2018 et du nombre d'actions composant le capital social de la Société au 13/05/2019) serait la suivante :

Quote-part des capitaux propres par action (en euros)	Base non diluée*	Base diluée**
Avant émission des actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	1,39	1,44
Après émission des 2 370 109 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	1,31	1,35
Après émission des 1 777 582 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital en cas de réduction à 75% de l'offre	1,33	1,37
Après émission de 2 725 625 actions (réalisation de l'augmentation de capital à 115 % en cas d'exercice de la Clause d'Extension)	1,30	1,34

* sur la base d'un montant de capitaux propres de 10 966 K€ au 31/12/2018 et d'un nombre d'actions existantes de 7 900 366 au 13/05/2019

** en cas d'exercice des instruments donnant accès au capital représentant un nombre maximum de 360 618 actions nouvelles potentielles

INCIDENCE DE L'EMISSION SUR LA SITUATION DE L'ACTIONNAIRE (POUR L'ACTIONNAIRE QUI NE SOUSCRIT PAS)

A titre indicatif, l'incidence de l'augmentation de capital sur la participation dans le capital d'un actionnaire détenant 1,00% du capital social de la Société préalablement à l'augmentation de capital et ne souscrivant pas à celle-ci (calculs effectués sur la base du nombre d'actions composant le capital social de la Société au 13/05/2019) serait la suivante :

Participation de l'actionnaire (%)	Base non diluée*	Base diluée**
Avant émission des actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	1,00%	0,96%
Après émission des 2 370 109 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital	0,77%	0,74%
Après émission des 1 777 582 actions nouvelles provenant de la présente augmentation de capital en cas de réduction à 75% de l'offre	0,82%	0,79%
Après émission de 2 725 625 actions (réalisation de l'augmentation de capital à 115 % en cas d'exercice de la Clause d'Extension)	0,74%	0,72%

* en cas d'exercice des instruments donnant accès au capital représentant un nombre maximum de 360 618 actions nouvelles potentielles

15/05/2019	Décision du Directeur général de lancement et de fixation des caractéristiques de l'augmentation de capital
17/05/2019	Communiqué de presse de lancement décrivant les caractéristiques de l'augmentation de capital Publication de l'avis au BALO
22/05/2019	Journée comptable à l'issue de laquelle les porteurs d'actions enregistrées comptablement sur leurs comptes-titres auront droit à se voir attribuer des droits préférentiels de souscription Avis Euronext relatif à l'émission des actions nouvelles
23/05/2019	Détachement des DPS et début des négociations
27/05/2019	Ouverture de la période de souscription et début de la période d'exercice des DPS
29/05/2019	Fin de la période de négociation des DPS
31/05/2019	Clôture de la période de souscription et de la période d'exercice des DPS
04/06/2019	Date limite d'exercice de la Clause d'Extension
05/06/2019	Diffusion du communiqué de résultat de l'opération Diffusion par Euronext de l'avis d'admission
07/06/2019	Règlement livraison Cotation des actions nouvelles

MODALITES DE SOUSCRIPTION

L'augmentation de capital sera réalisée avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires et faculté de souscription à titre irréductible et à titre réductible. Chaque action détenue à la clôture le 22 mai 2019 donnera droit à un DPS. 10 DPS détenus ou achetés permettront de souscrire à titre irréductible 3 actions nouvelles. Les DPS seront cotés et négociables jusqu'au 29 mai 2019 inclus sur le marché réglementé d'Euronext à Paris sous le code ISIN FR0013421344.

• Si vous êtes actionnaire de la société

Vous disposez de DPS attachés à vos actions Egide, qui vous permettent de souscrire en priorité aux actions nouvelles en appliquant le rapport 3 actions nouvelles pour 10 DPS.

- Soit vous disposez d'un nombre exact et suffisant d'actions anciennes pour pouvoir souscrire via vos DPS à un nombre entier d'actions nouvelles (par exemple, si vous disposez de 10 actions Egide, vous pourrez souscrire par priorité à 3 actions nouvelles),

- Soit vous ne disposez pas d'un nombre suffisant d'actions anciennes pour obtenir un nombre entier d'actions nouvelles, vous pourrez dès lors acheter ou vendre le nombre de DPS permettant d'atteindre le rapport conduisant à un nombre entier d'actions nouvelles (3 actions nouvelles pour 10 DPS).

Vous pouvez par ailleurs, en plus des souscriptions à titre irréductible effectuées au moyen des DPS dont vous disposez, souscrire à titre réductible avant le 31 mai 2019 le nombre d'actions nouvelles que vous souhaitez, en faisant parvenir votre demande, en même temps que votre demande de souscription à titre irréductible, auprès de CM-CIC Market Solutions Adhérent n°025 - 6, avenue de Provence ; 75452 Paris Cedex 9 ou auprès de votre intermédiaire financier habilité (votre souscription ne sera en revanche prise en compte que sous réserve que l'opération ne soit pas déjà souscrite totalement à titre irréductible par les titulaires de DPS et sera servie dans la limite de votre demande et au prorata du nombre d'actions anciennes dont les droits auront été utilisés à l'appui de votre souscription à titre irréductible, sans qu'il puisse en résulter une attribution de fraction d'actions nouvelles). Chaque souscription devra être accompagnée du versement du prix de souscription.

• Si vous n'êtes pas actionnaire de la société

Vous pouvez souscrire de deux manières :

- Soit en faisant l'acquisition en bourse de droits préférentiels de souscriptions du 23 mai 2019 au 29 mai 2019, par l'intermédiaire de l'établissement financier en charge de votre compte titre et en exerçant, au plus tard le 31 mai 2019, vos DPS auprès de ce dernier. Le code ISIN des DPS est FR0013421344.
- Soit en souscrivant à titre libre avant le 31 mai 2019. Les personnes désirant souscrire à titre libre devront faire parvenir leur demande auprès de CM-CIC Market Solutions Adhérent n°025 - 6, avenue de Provence ; 75452 Paris Cedex 9 ou auprès de leur intermédiaire financier habilité. Conformément aux dispositions de l'article L 225-134 du Code de commerce, les souscriptions à titre libre ne seront prises en compte que si les souscriptions à titre irréductible et à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité de l'augmentation de capital, étant précisé que le Directeur général disposera de la faculté de répartir librement les actions non souscrites, en totalité ou en partie, entre les personnes (actionnaires ou tiers) de son choix ayant effectuées des demandes de souscriptions à titre libre.

Dans le cadre de cette opération, Egide est conseillé par Atout Capital.

Retrouvez toute l'information sur Egide :
www.egide-group.com

A PROPOS D'EGIDE

Egide est un groupe d'envergure internationale, spécialisé dans la fabrication de boîtiers hermétiques et les solutions de dissipation thermique pour composants électroniques sensibles. Il intervient sur des marchés de pointe à fortes barrières technologiques dans tous les univers critiques (Imagerie thermique, Optronique, Hyperfréquence, boîtiers de Puissance,...). Seul acteur global dédié, Egide est présent industriellement en France et aux Etats-Unis.

EGIDE - Direction financière : Philippe Lussiez
+33 1 30 68 81 00 - plussiez@fr.egide-group.com

INBOUND CAPITAL - Relations investisseurs : Frédéric Portier
+44 7802 533333 - fportier@inbound.capital

FIN'EXTENSO - Relations presse : Isabelle Aprile
+33 1 39 97 61 22 - i.aprile@finextenso.fr

Egide a renouvelé sa qualification d'entreprise innovante pour les FCPI le 14 mai 2018.